

10 décembre 1999
Français
Original: anglais

Commission préparatoire de la Cour pénale internationale
Groupe de travail du Règlement de procédure et de preuve
concernant les chapitres IX et X du Statut

New York

16-26 février 1999

26 juillet-13 août 1999

29 novembre-17 décembre 1999

Document de synthèse soumis par le Coordonnateur concernant
le chapitre IX (Coopération internationale et assistance judiciaire)

Règles concernant les articles 89 à 101 du Statut

Rectificatif

Article 89, règle 9.16. Assurance donnée par la Cour en vertu de l'article 93,
paragraphe 2

- Deuxième ligne : sans objet en français
- Avant dernière ligne :

au lieu de les observations des victimes

lire les observations des victimes ou de leurs représentants légaux.